

=====
n° 2024-T-40

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention de la société SAS THIONNET, représentée par M. Jean-Marie THIONNET, pour des travaux d'isolation et de réfection de la couverture au 13 place des Myrtilles,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT AVENUE DES GRANDS CHAMPS

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit dans l'Avenue des Grands Champs, au droit de la parcelle AB 424, dans la zone matérialisée sur le plan ci-dessous :



-Circulation alternée par panneaux de sens prioritaire – Chaussée rétrécie